COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2022 A 19 H 30
A LA MAIRIE DU CHEF-LIEU

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation :10 novembre 2022
Elus en exercice : 12

Etaient présents : 11- Mme Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Jean-Marie MEIER, Philippe BRUSCHI, Stéphane RULLO, Rachid SIAD, Joël CASANI, Aurélia GIROUX, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO.

Excusée : 1- Windy PETIT (pouvoir à Philippe BRUSCHI)

Secrétaire de séance : Jean-Marie MEIER

ORDRE DU JOUR ;

Approbation de la séance précédente du 12 Septembre 2022, sans observation des élus, acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire demande aux élus de supprimer la question III.c) par manque d'information. Accord des élus.

I. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT : Il est procédé à l'élection du nouvel adjoint pour remplacer Mme Nadine FRULEUX, 4ème adjointe, démissionnaire. L'élection se fait à bulletins secrets :

1er tour : Marie-Thérèse DUPORTAIL est candidate :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 12
- bulletin nul : 1
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

Madame Marie-Thérèse DUPORTAIL a obtenu : 11 voix
Madame Marie-Thérèse DUPORTAIL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjointe.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

II. PERSONNEL : Renouvellement du CDD pour 6 mois à compter du 1er décembre 2022 et augmentation des heures pour un adjoint administratif. Passage à 25h au lieu de 17h50 actuellement. Accord à l'unanimité.

III. LOYERS 2023

a) Augmentation annuelle des loyers de 2.48 % :
Indice de référence des loyers 1er trimestre 2021 : 130.69
Indice de référence des loyers 1er trimestre 2022 : 133.93
Accord à l'unanimité.

b) Renouvellement du bail arrivant à expiration au 31/12/2022 :

LOCATAIRE ACTUEL	LOYER ACTUEL	PROPOSITION pour 2023
CERCLE DEMOCRATIQUE AU VILLAGE	252.53 €	260 €

Accord à l'unanimité pour 260 € annuel.

c) Cette question a été supprimée en début de séance : Location à M. BEN SALEM Emprise au sol Avenue des Platanes à Baus-Roux - loyer à déterminer

d) AUGMENTATION DU PRIX DES 22 PETITES LOCATIONS A BAUS-ROUX POUR 2023 :
Tarif de 2015 : 12 € le m2 + augmentation annuelle : **12,54 €** actuellement.
Madame le maire propose d'augmenter à 13 € le m2 pour l'année 2023. Accord à l'unanimité.

IV. BUDGET PREVISIONNEL FETES DE FIN D'ANNEE :

Fête pour nos aînés, dépenses estimées à : **8.435 €**
a) Colis simple et double : 2.800 €
b) Cartes diverses à insérer dans les colis : 600 €
d) Restaurant en Italie : 3675 €
e) 2 bus : 1360 €

Fête du 17 et 18 décembre 2022 : dépenses estimées à : **9.510** €
a) Patinoire : 7524 € + 8 sapins de Noël : 536 €
b) Calèche : 500 €
c) Camion socca : 450 €
d) Gouter avec boissons : 500 €
Bus offert par Falicon.
Accord des élus à l'unanimité.

V. REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES par Mme le Maire lors de la 4ème convention annuelle des Maires de la Région PACA à Marseille le 14 Novembre 2022. Accord des élus à l'unanimité pour rembourser la somme de 152,33€ pour la nuit d'hôtel et 16,60 € d'autoroute à Mme le Maire.

VI. FRAIS DE REPRESENTATION DE MANDAT ET HORS MANDAT: il est possible de prendre une délibération qui autorise Mme le Maire à effectuer ces dépenses et en être remboursée. Mme le Maire en rendra compte en Conseil municipal lorsqu'il y aura eu dépenses. Accord à l'unanimité.

VII. RUE DES MARRONNIERS A BAUS-ROUX : Modification de la délibération prise le 12 Septembre 2022 – autorisation à donner à Mme le Maire pour signer l'acte de cession à la Métropole Nice Côte d'Azur des emprises constituant la rue des Marronniers.

Mme le Maire est allée signer l'acte chez le notaire, Me Michel, ce matin. Le notaire a fait un gros travail de recherches sur des années passées. L'acte a été adressé immédiatement à M. Borelli afin qu'il le fasse suivre au service foncier de la Métropole. La régularisation de la rue des Marronniers a été enfin réalisée. Accord à l'unanimité pour autoriser Mme le Maire à signer l'acte de cession à la Métropole NCA.

VIII. METROPOLE NICE COTE D'AZUR : Communication du rapport d'observations définitives (150 pages, consultable en mairie) de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la gestion de la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Nice Côte d'Azur pour les exercices 2015 et suivants, et la réponse apportée par la Métropole. Aucune remarque. Accord à l'unanimité des élus.

IX. MOTION DE LA COMMUNE SUR LES FINANCES LOCALES : A la demande de l'Association des Maires de France, les communes doivent se mobiliser sur les préoccupations de la crise économique et financière des comptes communaux. Adoption de la motion à l'unanimité des élus.

DIVERS :

-rapport d'activités et de développement durable 2021 de la Métropole.

Fin de séance à 20 H 20.

MAIRIE DE LA ROQUETTE-SUR-VAR (Alpes-Maritimes)